



Traité Baba Kama

Michna 9 - Chapitre 10

אין לוקחין מן הרועים צמר וחלב וגדיים,
ולא משומרי פרות עצים ופרות.
אבל לוקחין מן הנשים [כלי צמר ביהודה],
כלי פשתן בגליל, ועגלים בשרון.
וכלם שאלו "הטמן!"
אסור.
ולוקחין ביצים ותרגלים מכל מקום.

On n'achète pas, auprès des bergers, de la laine, du lait et des chevreaux, non plus qu'on achète, auprès des gardiens de fruits, du bois et des fruits. Par contre, on peut acheter auprès des femmes, des vêtements de laine en Judée, des vêtements de lin en Galilée et des veaux à Sharone.

Néanmoins, lorsque toutes [ces femmes] préciseraient qu'il faudrait les cacher, il sera interdit [de les leur acheter].

On peut acheter des œufs et des poulets en toutes circonstances.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions